

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 MAI 1879.

Crédits supplémentaires aux budgets du Ministère des Travaux Publics
des exercices 1878 et antérieurs.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

Le projet de loi que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations, a pour objet de mettre à la disposition de mon Département divers crédits supplémentaires destinés : les uns, à solder des créances se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs); les autres, à pourvoir à l'insuffisance de certaines allocations du budget de 1878.

Les crédits de la première catégorie s'élèvent à fr.	550,523 59
ceux de la seconde forment un total de	445,632 04
Soit ensemble fr.	995,955 63

Avant de fournir les explications que comporte cette demande de crédits, il n'est pas sans intérêt de faire connaître la situation réelle des budgets de 1877 et de 1878.

Une loi du 28 avril 1878 a alloué au Département des Travaux Publics des crédits supplémentaires s'élevant à fr. 462,697 50 pour couvrir les insuffisances de certaines allocations du budget de 1877.

En second lieu, les dépenses résultant du service postal transatlantique et des remises des comptables de la marine, pour lesquelles des crédits non limitatifs figurent au budget, ont excédé ces crédits de. 544,234 56

Enfin, les nouveaux crédits supplémentaires afférents à l'exercice 1877, demandés par le projet de loi actuel, s'élèvent à 380,622 73

Total. fr.	1,487,554 79
--------------------	--------------

D'autre part . . fr. 1,187,554 79

Mais, d'autre part, les annulations de crédits restés disponibles sur le budget de 1877 forment une somme totale de . . 2,385,071 96

et dépassent, par conséquent, les crédits supplémentaires de fr. 1,197,517 17

En sorte que le budget de 1877, voté à la somme de. . . 81,792,554 »

se trouve réduit à . . . fr. 80,595,016 83

Quant au budget de 1878, les crédits supplémentaires qui y sont demandés par le projet de loi actuel s'élèvent à . . . fr. 445,652 04

Les excédants de crédits qui resteront probablement sans emploi sont évalués actuellement à. . . 1,051,045 07

(Au mois de février 1878, lors de la présentation du premier projet de loi de crédits supplémentaires au budget de 1877, on évaluait approximativement à 1,900,000 francs la somme totale des excédants de crédits qui resteraient sans emploi et pourraient être annulés. Cette somme s'est élevée à définitivement fr. 2,385,071-96. Il est à présumer que, pour l'exercice 1878, les crédits à annuler excéderont également la somme qui est actuellement prévue, quand la situation définitive de cet exercice pourra être établie.)

De sorte que, si cette situation ne se modifie pas d'ici à la clôture de l'exercice 1878, le budget de cet exercice se trouvera réduit de . . . fr. 605,413 05

Les crédits qui sont actuellement demandés ne constituent donc que de simples régularisations rendues, chaque année, indispensables par l'impossibilité de fixer à l'avance, avec une exactitude absolue, des crédits budgétaires destinés à pourvoir à des dépenses essentiellement variables.

Exercices clos.

Le projet de loi est accompagné d'un tableau des créances arriérées et se rapportant à des exercices clos (1877 et antérieurs) ; il indique : les noms des ayants droit, l'objet et le montant de leurs créances ; l'exercice auquel chacune d'elles se rapporte ; et enfin, le motif pour lequel elles n'ont pas pu être liquidées avant la clôture de l'exercice budgétaire.

Il suffira de quelques explications complémentaires en ce qui concerne les créances d'une certaine importance.

N° 15. *Créance Nicaise et Delcuve* : fr. 21,041-98.

Cette somme représente le prix des travaux supplémentaires concernant l'entreprise de la construction d'une écluse à la mer au port de Nieuport, laquelle s'élevait à 405,000 francs. Elle n'a pu être liquidée en temps opportun parce qu'après que le décompte n'a pu en être arrêté et transmis à l'administration centrale la clôture de l'exercice.

N° 23. *Créance Fléchet et Claes* : fr. 7,243-87.

Le crédit budgétaire n'a point permis de payer tous les travaux de dragage exécutés, en 1877, dans la Meuse, la dépense ayant dépassé les prévisions à cause de la nécessité où l'on s'est trouvé de faire une notable partie de ces travaux à la main.

N° 25. *Créance Jabon* : fr. 11,408-18.

Cette dépense supplémentaire résulte de travaux imprévus se rapportant à la transformation de ponts établis sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc et qui, par conséquent, n'ont pas pu être soldés au moyen de l'allocation budgétaire.

N° 31. *Créance Erebout à Bruges* : fr. 93,657-92.

Par suite de l'effondrement du siphon établi à la porte de Damme à Bruges, il a fallu pourvoir sans aucun retard à sa reconstruction. Le crédit voté au budget ne pouvait évidemment pas suffire pour faire face à une dépense aussi imprévue et qu'il n'était point possible de différer.

N° 34. *Nicaise et Delcuve* : fr. 41,200-49.

Lors de la présentation du budget de 1877, lequel comprenait un crédit pour la construction d'une écluse à la mer, au port de Nieupoort, on avait évalué à 300,000 francs la dépense probable à résulter de cet ouvrage. Les études définitives ont abouti à une prévision de dépense de 400,000 francs. Il suffit toutefois de la somme indiquée ci-dessus pour couvrir l'excédant de la dépense sur le crédit voté au budget.

N° 45. *Créance Deswarte* : fr. 45,452-16.

Cette insuffisance est due à ce que, par suite de circonstances imprévues, l'entrepreneur des travaux de dévasement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, à Ostende, n'ont pas pu être exécutés comme ils avaient été projetés, et ont occasionné un surcroît de dépense.

N° 48. *Créance Jacqueloot* : fr. 39,997-66.

N° 51. *Créance Nicaise et Delcuve* : fr. 40,550.

N°s 53 et 55. *Créances Jacqueloot* : fr. 29,000 et fr. 12,041-59.

N°s 58 et 61. *Créances Colins et Cordemans* : fr. 24,342-88 et fr. 12,540-44.

Les travaux de toute nature à exécuter sur le littoral sont particulièrement exposés à des influences qui échappent à toute prévision. C'est ainsi que, par suite de gros temps, des travaux imprévus relativement considérables, ont dû être effectués pour opérer, en 1877, le dévasement du bassin de retenue de l'écluse de chasse Léopold, à Ostende, ainsi que pour mettre en bon état divers

ouvrages établis aux ports de Nieuport et de Blankenberghe. De là, les insuffisances de crédit pour lesquelles des allocations supplémentaires sont demandées par le projet de loi.

Exercice 1878.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 3. *Frais de route et de séjour* : 4,530 francs.

L'allocation, qui figure au budget, est calculée d'après les besoins normaux. Une circonstance exceptionnelle l'a rendue insuffisante en 1878 : l'Exposition universelle de Paris présentait, surtout pour les fonctionnaires des services techniques, un intérêt particulier et leur offrait l'occasion de recueillir des enseignements nouveaux dont l'administration pouvait être appelée à profiter. C'est ainsi que les frais des missions qui leur ont été confiées ont amené l'insuffisance signalée ci-dessus.

ART. 5. *Matériel*. Insuffisance : 15,000 francs.

Le libellé de cet article indique assez que l'allocation qui y est prévue et qui, depuis plusieurs années, est restée la même, est établie d'après les dépenses qui se font régulièrement chaque année. Mais le mobilier s'use, se détériore; il faut le renouveler, le compléter pour en pourvoir de nouveaux bureaux et, dans ce cas, il y a impossibilité de faire face à ces besoins extraordinaires au moyen du crédit prévu pour les dépenses normales. C'est ainsi que, pour 1878, il y a une insuffisance constatée de 15,000 francs.

PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 9. *Bâtiments civils. Entretien*. Insuffisance : 39,100 francs.

Le Ministère de l'Instruction Publique devant être installé dans le bâtiment de la rue de la Loi occupé par les bureaux de la direction générale des ponts et chaussées et des mines et du service spécial des bâtiments civils, il a fallu louer plusieurs immeubles rue de la Régence et rue de Bodenbroeck pour y transférer ces bureaux en attendant la construction des nouveaux bâtiments dans lesquels seront définitivement établis les divers services du Département des Travaux Publics. Les frais de location afférents à l'exercice 1878, ainsi que les dépenses d'appropriation, de déménagement et d'installation rendent nécessaire l'allocation d'un crédit supplémentaire de 39,100 francs.

ART. 39. *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements*.

Le Gouvernement a cru devoir charger dix ingénieurs et huit conducteurs des ponts et chaussées de visiter l'Exposition universelle de Paris. C'est à cette circonstance qu'est due l'insuffisance de 3,000 francs que présente l'allocation votée à cet article.

CHEMINS DE FER.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 53. *Billes, rails, etc.* Insuffisance : 350,000 francs.

Vers la fin de l'année 1878, l'administration des chemins de fer s'est trouvée dans la nécessité de contracter des marchés supplémentaires de rails et billes en vue de pouvoir opérer des renouvellements extraordinaires qui n'avaient pas été prévus à l'époque où les allocations budgétaires de cet exercice avaient été arrêtées. Le crédit de 350,000 francs, qui est demandé, représente la dépense à laquelle ces marchés supplémentaires ont donné lieu, déduction faite de la valeur de vieux matériaux retirés des voies.

TRANSPORTS.

ART. 60. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*
Insuffisance : 28,850 francs.

Le projet de budget amendé pour l'exercice 1879 (Documents de la Chambre n° 32, session de 1878-1879) comprend divers crédits destinés à mettre les allocations en rapport avec les dépenses résultant des nouveaux cadres organiques établis par l'administration des chemins de fer, par suite de sa séparation d'avec celle des postes et des télégraphes.

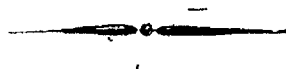
L'application de ces cadres ayant dû recevoir un commencement d'exécution en 1878, et la séparation des deux administrations ayant été réalisée dès le premier janvier de cette année, il en est résulté que les allocations pour traitements, affectées au service des transports, ont été insuffisantes à concurrence de la somme indiquée ci-dessus.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 96. L'allocation pour dépenses imprévues est généralement suffisante, bien qu'elle ne s'élève qu'à 18,000 francs. S'il n'en a pas été de même en 1878, c'est à cause des dépenses extraordinaires que la confection et l'installation, à l'Exposition de Paris, des plans des travaux importants exécutés en Belgique, ont occasionnées. L'insuffisance à laquelle il y a lieu de pourvoir, s'élève à la somme de fr. 5,132-04.

Le Ministre des Travaux Publics,

SAINCTELETTE.



Leopold II,

A tous présents et à venir, salut.

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER.

§ 107. ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 97. Frais de route et de séjour (exercice 1877) . . . fr.	421 50
ART. 98. Honoraires des avocats. {	
Ex. 1874, fr.	480 »
— 1875. .	600 »
— 1877. .	40 »
	<u>1,090 »</u>
	<u>1,511 50</u>

ROUTES.

Ann. 99. Travaux d'entretien. (Exercice 1875).fr. 156 25

CANAU ET RIVIÈRES.

	Exerc. 1868 . . fr.	28 02
	— 1869 . . .	12 98
ART. 100.	— 1870 et 1871.	30 68
	— 1872 . . .	90
Travaux	— 1873 . . .	65 19
d'entretien.	— 1876 . . .	27,276 09
	— 1877 . . .	173,065 62
		202,479 48

A reporter.	. fr. 202,479 48	186 28	1,541 80
-------------	------------------	--------	----------

Report. . . fr. 202,479 48 136 25 1,511 50

TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

ART. 101. Meuse (ex. 1863), fr.	3,800 »	
ART. 102. Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand (exercice 1876) fr.	1,287 »	
	<u>5,087 »</u>	
		207,566 48

PORTS, COTES, PHARES ET FANAUX.

ART. 103. { Exerc. 1875, fr.	1,437 74	
Travaux { — 1876. .	45,452 16	
d'entretien. { — 1877. .	180,037 88	
	<u>226,947 78</u>	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION.

ART. 104. { Port d'Ostende (exercice 1876) fr.	6,864 60	
ART. 105. Port de Nieuport (exercice 1876) fr.	6,843 70	
	<u>13,508 30</u>	
		242,236 08

FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

ART. 106 Frais d'études et d'annonces (exerc. 1875), fr.	384 60	
--	--------	--

PERSONNEL.

ART. 107. Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées (exercice 1877). fr.	100 »	
	<u>480,463 41</u>	

§ 3. CHEMINS DE FER.**VOIES ET TRAVAUX.**

ART. 108. Salaires (exercice 1866) fr.	51,800 »	
	Exercice 1867, fr.	705 40
ART. 109. { — 1873. .	581 47	
Travaux { — 1874. .	1,427 86	
d'entretien. { — 1875. .	1,153 94	
	— 1876. .	1,072 58
	— 1877. .	160 96
	<u>4,902 01</u>	
		56,702 01

TRANSPORTS.

ART. 110. { Exercice 1875, fr.	500 »	
Camionnage. { — 1874. .	500 »	
	— 1875. .	500 »
	— 1876. .	500 »
	— 1877. .	1,737 15
	<u>3,737 15</u>	
ART. 111. { Exercice 1872, fr.	567 89	
Perles { — 1873. .	20,124 12	
et avaries. { — 1874. .	1,805 80	
	— 1875. .	1,364 04
	— 1876. .	10,536 31
	— 1877. .	18,937 40
	<u>53,175 26</u>	
		56,012 41
		<u>93,614 42</u>
A reporter. . . fr.	545,589 33	

Report. . . fr. 545,589 33

§ 4. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

POSTES.

ART. 112. Indemnités et remboursement du chef d'expéditions faites
par la poste (exercice 1876) . . . fr. 60 »

ART. 113.	{	Exercice 1875.	fr. 192 27		
—		1876.	306 24		
Matériel, etc.		—	1876.	13 93	
—		1877.	555 »		
				<u>1,065 44</u>	1,125 44

TÉLÉGRAPHES.

ART. 114. Salaires (exercice 1877) fr. 3,529 22

4,654 66

§ 5. DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 115. Dépenses imprévues (exercice 1876) fr. 79 60

Total. . . fr. 550,523 59

ART. 2.

Des crédits supplémentaires, à concurrence de fr. 445,652-04, sont alloués au Département des Travaux Publics, pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations du budget de 1878. Ils sont répartis comme il suit entre les divers articles de ce budget auxquels ils sont rattachés.

CHAPITRE PREMIER.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5. Frais de route et de séjour fr. 4,550 »

ART. 5. Matériel 15,000 »

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES, ETC.

ART. 9. Bâtiments civils. — Entretien fr. 59,100 »

ART. 39. Personnel. — Traitements des ingénieurs et
conducteurs des ponts et chaussées fr. 5,000 »

42,100 »

CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER.

VOIES ET TRAVAUX.

ART. 55. Billes, rails, etc. fr. 550,000 »

TRANSPORTS.

ART. 60. Traitements et indemnités des fonctionnaires, etc. 28,850 »

578,850 »

CHAPITRE XI.

ART. 96. Dépenses imprévues. fr. 5,132 04

Total. . . fr. 445,652 04

ART. 5.

Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires de l'exercice 1878.

Donné à Laeken, le 24 avril 1879.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,
SAINTELETTE.

Le Ministre des Finances,
CHARLES GRAUX.

Annexe au projet de loi de crédits supplémentaires.

*Tableau des créances arriérées se rapportant à des exercices clos
(1877 et antérieurs).*

État des créances arriérées se rapportant

N° D'ORDRE.	NOMS DES CRÉANCIERS.	OBJET DES CRÉANCES.
§ 1^{er}. ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	H. Maus, directeur général des ponts et chaussées et des mines.	Frais de séjours et de déplacements en sa qualité de président du jury d'examen pour le passage des élèves conducteurs de la première à la deuxième année d'études et pour l'obtention du titre d'ingénieur honoraire et de conducteur honoraire des ponts et chaussées.
2	Lejeune, avocat	Frais de voyage et de séjour à Londres dans l'affaire Tiden, Nordenfelt et C ^{ie} .
3	Id., id.	Id.
4	Dolez, id.	Honoraires dans l'affaire Sautié
§ 2. PONTS ET CHAUSSÉES.		
<i>Routes.</i>		
5	Scheyven, notaire à Bruxelles.	Honoraires pour avoir passé un acte de retrait de la caisse des consignations de l'indemnité allouée du chef de l'expropriation d'un immeuble nécessaire à l'élargissement de la rue de Loxum, à Bruxelles, appartenant à la grande voirie.
6	De Maertelaere, avoué à Gand (les héritiers).	Dépens pour avoir occupé dans une action en expropriation d'un immeuble nécessaire à l'élargissement de la rue des Champs, à Gand, appartenant à la grande voirie.
<i>Canaux et rivières.</i>		
7	A. Bruno, avoué à Namur.	Honoraires dus en cause de l'État contre le sieur Bohen, à Erpent (Meuse).
8	Id., id. .	Honoraires dus en cause de l'État, contre le sieur A. Godefroid, à Hornimont (Meuse).
9	Id., id. .	Honoraires dus en cause de l'État, contre le sieur Quinart, avocat à Namur.
10	Le receveur de l'enregistrement à Huy.	Remboursement de droits de timbre d'un acte de cession de terrain.
11	A. Bruno, avoué à Namur.	Honoraires dus en cause de l'État, contre la Société Warnant, Becquevoort et C ^{ie} , à Saint-Servais-lez-Namur.
12	Id., id. .	Honoraires dus en cause de l'État, contre les verreries namuroises, à Namur.
13	A. Ghislain, à Liège . . .	Travaux de reconstruction en fer de la superstructure en bois des ponts tournants de Mechelen, Lanklaer et Bréc, établis sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
14	Simon Lambert, à Anvers.	Travaux de démolition partielle de reconstruction du pont n° 18, dit : pont de Dam, à Anvers, établi sur la 3 ^e section du canal de Jonction de la Meuse à l'Escaut.

à des exercices clos (1877 et antérieurs).

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
424 50	1877	Art. 97.	Insuffisance du crédit.
430 »	1874	Art. 98.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
600 . »	1875		
40 »	1877		
84 05	1875	Art. 99.	Id.
75 20	1875	—	Id.
28 02	1868	Art. 100.	Id.
12 98	1869	—	Id.
50 68	1870 et 1871	—	Id.
0 90	1872	—	Id.
17 17	1875	—	Id.
48 02	1875	—	Id.
862 80	1876	—	Id.
4,119 88	1876	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
15	Nicaise et Delcuve, à La Louvière.	Travaux de construction d'une écluse à la mer au port de Nieuport, en remplacement de la nouvelle écluse de Furnes, située sur le canal de Plasschendaale, par Nieuport et Furnes, à la frontière française.
16	Le receveur de l'enregistrement à Hacht.	Remboursement de droits de timbre
17	La Société <i>Frankfurter Transport- und Glasversicherungs Action Gesellschaft.</i>	Pour réparation du dommage causé au bateau « Les cinq frères » par des piquets oubliés dans le fond du canal le Moervaert.
18	Pauwels et Vanhemsche, à Nieuport.	Frais de timbre d'un acte de cession de terrain pour la reconstruction du siphon d'alimentation des eaux de Furnes-Ambacht.
19	Id.	Id.
20	Le receveur de l'enregistrement à Roulers.	Frais de timbre d'un acte de cession de terrain pour le canal de Roulers à la Lys.
21	Le receveur de l'enregistrement à Ostende.	Frais de timbre d'un acte de cession de terrain pour le canal de Plasschendaale à Nieuport.
22	Le receveur de l'enregistrement à Gand.	Frais de timbre d'un acte portant cession de terrain pour l'alignement de la rive droite du canal de Gand à Ostende.
23	G. Fléchet et E. Claes, à Liège.	Travaux de dragage dans la Meuse en aval des écluses de Maizeret et de Scláyn, dans les passes des Iles Grétry, d'Anthon et de Belgrade et en aval de l'écluse d'Andenelle.
24	A. Seresia, à Namur . . .	Travaux de démolition et de reconstruction de l'escalier qui donne accès à la Meuse, près de la tête d'aval du port de Jambes.
25	A. Jabon, à Ombret . . .	Reconstruction en fer de la superstructure en bois, des ponts tournants de Neerhaeren, Rothem et Geystren, établis sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
26	A. Hesbain, à Anvers. . .	Travaux d'entretien et de restauration aux murs de quai et aux musoirs du chenal d'accession de l'Escaut à l'écluse maritime du Kattendyck, à Anvers.
27	V. Crame, à Bouffioulx . .	Travaux de reconstruction des tabliers des ponts mobiles sur les écluses de Châtelineau et de Moignelée, existant sur la Sambre.
28	A. Blondiau, à Senefte . .	Travaux d'entretien extraordinaire du 2 ^e lot du canal de Charleroy à Bruxelles.
29	P. Desmedt, à Gand . . .	Travaux de dragage dans le Haut-Escaut en aval de l'écluse de Berchem.
30	C. Bontinck, à Gand . . .	Travaux de reconstruction de garde-corps le long du bras principal de la Lys et de la petite Lys, dans la traverse de Courtrai.
31	A. Eerebout, à Bruges . .	Travaux exécutés d'urgence pour la reconstruction du siphon effondré, établi à la porte de Damme, à Bruges.
32	J. Taverne, à Nieuport . .	Reconstruction du pont de Slype, sur le canal de Plasschendaale à Nieuport.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
21,041 98	1876	Art. 400.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
0 90	1876	—	Id.
1,228 15	1876	—	Id.
4 80	1876	—	Id.
4 80	1876	—	Id.
8 »	1876	—	Id.
4 80	1876	—	Id.
1 60	1877	—	Id.
7,245 87	1877	—	Insuffisance du crédit.
535 49	1877	—	Id.
11,405 18	1877	—	Id.
272 59	1877	—	Id.
1,871 78	1877	—	Id.
4,725 48	1877	—	Id.
9,822 95	1877	—	Id.
458 10	1877	—	Id.
95,657 92	1877	—	Id.
2,784 92	1877	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES CRÉANCIERS.	OBJET DES CRÉANCES.
33	D. Verstraete, à Ramps-cappelle.	Travaux d'entretien du canal de Plasschendaale, à Nieuport . . .
34	Nicaise et Delcuve, à La Louvière.	Construction d'une écluse à la mer au port de Nieuport, en remplacement de l'écluse d'Ypres, située au débouché de l'Yser.
35	A. Bruno, avoué à Namur.	Débours et honoraires en cause de l'État, contre les sieurs Biensfeld et Vandermersch (Meuse).
36	Id., id.	Débours et honoraires en cause de l'État contre la Société d'Auvclais (Meuse).
37	C. Questroy, à Furnes . .	Travaux d'entretien exécutés au canal de Plasschendaale, par Nieuport, vers la frontière de France (7 ^e lot).
38	Le receveur de l'enregistrement à Anvers.	Remboursement de droits de timbre d'un acte de cession de terrain.
39	Conservateur des hypothèques à Anvers.	Id.
40	Id.	Id.
41	Le receveur de l'enregistrement à Anvers.	Id.
42	La ville de Liège. . . .	Part d'intervention de l'État dans les frais de sculpture et d'ornementation du pont des Arches, à Liège.
43	Ch. Vermeersch, à Waerschoot.	Travaux de dragage et de prolongement d'un siphon et d'un aqueduc et de démolition partielle d'un ponceau du canal de raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
<i>Ports et côtes.</i>		
44	Garitte et Dehaspe, à Enghien.	Travaux supplémentaires exécutés pour la reconstruction du pont établi sur l'écluse de chasse et de navigation, dite Militaire, à Ostende.
45	P.-F. Deswarte, à Nieuport.	Travaux de dévasement effectués dans le bassin de retenue de l'écluse de chasse Française, à Ostende.
46	A. Jacqueloot, à Ostende .	Travaux d'entretien exécutés aux ouvrages de l'avant-port et de l'arrière-port d'Ostende.
47	J. Van Dyck, à Ostende . .	Fournitures et travaux effectués d'urgence au fanal rouge de l'estacade d'Est au port d'Ostende.
48	A. Jacqueloot, à Ostende .	Travaux de dévasement effectués au bassin de retenue de l'écluse de chasse Léopold, au port d'Ostende.
49	Id., id.	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire effectués aux ouvrages de l'avant-port et de l'arrière-port d'Ostende.
50	Id., id.	Travaux d'entretien extraordinaire exécutés à l'avant-port et à l'arrière-port d'Ostende.
51	Nicaise et Delcuve, à La Louvière.	Reconstruction d'une partie du mur de quai existant le long du chenal du port de Nieuport.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES se rattachent.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
637 88	1877	Art. 100.	Insuffisance du crédit.
41,200 49	1877	—	Id.
383 "	1877	—	Id.
41 82	1877	—	Id.
18 25	1877	—	Id.
1 80	1877	—	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
0 70	1877	—	Id.
1 72	1877	—	Id.
0 90	1877	—	Id.
3,800 "	1865	Art. 101.	Id.
1,287 "	1876	Art. 102.	Id.
1,437 74	1873	Art. 103.	Id.
45,432 16	1876	—	Id.
2,638 89	1877	—	Insuffisance du crédit.
44 74	1877	—	Id.
59,997 66	1877	—	Id.
2,908 90	1877	—	Id.
7,424 21	1877	—	Id.
40,530 "	1877	—	Id.

N°S D'ORDRE.	NOMS DES CRÉANCIERS.	OBJET DES CRÉANCES.
52	E. Decloedt, à Bruges. . .	Reconstruction du pont sur l'écluse du Comte, à Nieuport. . . .
53	A. Jacqueloot, à Ostende .	Reconstruction en maçonnerie de briques d'une partie de la jetée basse existant en arrière de l'estacade-Est du port de Nieuport.
54	Id., id. .	Travaux d'entretien effectués aux ouvrages du port de Nieuport. .
55	Id., id. .	Travaux d'entretien extraordinaire aux ouvrages du port de Nieuport pour réparer les dégats occasionnés par les gros temps.
56	E. Decloedt, à Bruges. . .	Travaux de reconstruction en maçonnerie de revêtements en fascines au port de Blankenberghe.
57	L. Colins et D. Cordemans, à Louvain.	Travaux d'entretien effectués à la côte et au port de Blankenberghe et à la digue internationale du Zwyn.
58	Id.	Travaux d'entretien extraordinaire exécutés aux ouvrages de la côte de Blankenberghe.
59	J. Van Dyck, à Ostende. .	Travaux et fournitures effectués aux phares de Nieuport et au fanal de la Panne.
60	A. Jacqueloot, à Ostende .	Élagage des arbres croissant sur la partie des terrains militaires de la ville de Nieuport.
61	L. Colins et Cordemans, à Louvain.	Travaux d'entretien exécutés aux jetées et épis de la côte de Blankenberghe.
62	P.-F. Deswarte, à Nieuport.	Travaux de dévasement effectués à l'arrière-port d'Ostende, d'enlèvement des lunettes militaires et de maçonnerie de l'ancienne écluse de Slykens.
63	J. Ketels, à Bruges. . . .	Travaux d'amélioration effectués à la plate-forme d'échouage des bateaux de pêche, existant sur la rive Est de l'arrière-port d'Ostende.
64	A. Eerebout, à Bruges . .	Travaux de terrassements et de pavage pour le détournement de la partie de route comprise entre le long pont et l'écluse du Comte, à Nieuport.
		<i>Frais d'études et d'adjudications.</i>
65	J. Billen, éditeur à Hasselt.	Frais de publication d'avis relatifs à l'adjudication des travaux de reconstruction de la maison éclusière de Loozen, sur le canal de Maestricht à Bois-le-Duc.
66	J. Finoulst, imprimeur à Hasselt.	Frais d'impression concernant l'adjudication de travaux à effectuer à la Meuse.
67	La gazette « <i>Het Burger Welzijn</i> , » à Bruges.	Frais de publication relatifs à des avis d'adjudication de travaux publics.
68	J. Cuypers, imprimeur à Bruges. -	Frais d'affiches et d'annonces
69	Neut, imprimeur-éditeur à Bruges.	Id.
70	Id.	Id.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
1,254 80	1877	Art. 103.	Insuffisance du crédit.
29,000 "	—	—	Id.
1,409 92	—	—	Id.
12,041 59	—	—	Id.
2,765 90	—	—	Id.
3,555 24	—	—	Id.
24,542 88	—	—	Id.
46 66	—	—	Id.
56 55	—	—	Id.
12,540 44	—	—	Id.
6,014 40	1876	Art. 104.	Id.
650 20	—	—	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
8,643 70	—	Art. 105.	Insuffisance du crédit.
23 10	1875	Art. 106.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
70 "	—	—	Id.
24 50	—	—	Id.
50 "	—	—	Id.
12 "	—	—	Id.
12 "	—	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES CRÉANCIERS.	OBJET DES CRÉANCES.
71	C. Van Hecke, éditeur à Bruges.	Frais d'affiches et d'annonces
72	P.-C. Popp, éditeur à Bruges	Frais de publication d'avis.
73	C. Demoor, imprimeur . .	Fourniture d'affiches.
74	J. Sayoen et P. Van Tomme.	Frais d'affichage.
<i>Personnel des ponts et chaussées.</i>		
75	Ch. Destrée, conducteur, à Ciney.	Indemnité supplémentaire de déplacement pour l'année 1877, du chef de la surveillance des travaux de parachèvement et d'entretien du chemin de fer Hesbaye-Condroz.
CHEMINS DE FER.		
<i>Voies et travaux.</i>		
76	Directeur de la régie . . .	Avance pour salaires, ligne de Bruxelles-Lille-Calais
77	Id. . . .	Id.
78	Everaerts, à Louvain . . .	Travaux et fournitures
79	Id. . . .	Id.
80	Schiedts, à Thildonek . .	Id.
81	Id. . . .	Id.
82	Id. . . .	Id.
<i>Frais d'exploitation.</i>		
85	Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand.	Quote-part dans les frais du service journalier entre la station de Gand (État) et Gand (Waes).
84	Id. . . .	Id.
85	Id. . . .	Id.
86	Id. . . .	Id.
87	Id. . . .	Id.
88	Directeur de la régie . . .	Avance pour camionnage
89	Bureau central des avances et crédits à régulariser .	Pertes et avaries.
90	Id. . . .	Id.
91	Id. . . .	Id.
92	Id. . . .	Id.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent.	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
112 »	1875	Art. 106.	Envoi tardif des pièces comptables à l'administration centrale.
45 »	1875	—	Id.
24 »	1875	—	Id.
12 »	1875	—	Id.
100 »	1877	Art. 107.	Id.
51,800 »	1866	Art. 108.	L'affaire à laquelle se rapportent ces crédits a donné lieu à de longues contestations, puis à une instance judiciaire dont on a attendu le résultat avant de provoquer la régularisation des avances.
705 40	1867	Art. 109.	
381 47	1873	—	Envoi tardif des pièces à l'administration centrale.
1,427 86	1874	—	
1,153 94	1875	—	
1,072 58	1876	—	
160 96	1877		
500 »	1875	Art. 110.	Id.
500 »	1874	—	Id.
500 »	1875	—	Id.
500 »	1876	—	Id.
500 »	1877	—	Id.
1,257 15	1877	—	Id.
567 89	1872	Art. 111.	Retard dans la terminaison des négociations ou procédures.
20,124 12	1875	—	Id.
1,805 50	1874	—	Id.
1,564 04	1875	—	Id.

N° D'ORDRE.	NOMS DES INTÉRESSÉS.	OBJET DES CRÉANCES.
93	Bureau central des avances et crédits à régulariser.	Pertes et avaries
94	Id.	Id.
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
<i>Postes.</i>		
95	Percepteur des postes à Verviers C.	Remboursement d'un mandat-poste touché par un faussaire . . .
96	Administration communale de Bruxelles.	Fourniture d'eau
97	Id.	Id.
98	Id.	Id.
99	Percepteur des postes à Châtelet.	Remboursement d'une indemnité allouée pour travaux effectués à l'ancien local des postes, à Châtelet.
<i>Télégraphes.</i>		
100	Divers	Primes télégraphiques
<i>Dépenses imprévues et non libellées au budget.</i>		
101	Bureau central des avances et crédits à régulariser.	Avance faite à l'avoué Dansaert dans le procès intenté par l'État contre les Bassins-Houillers.

MONTANT DES CRÉANCES.	EXERCICES auxquels LES CRÉANCES se rapportent	ARTICLES du budget de 1878 auxquels LES CRÉANCES sont rattachées.	CAUSES POUR LESQUELLES LES CRÉANCES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES.
10,356 34	1876	Art. 111.	Retard dans la terminaison des négociations ou procédures.
18,987 40	1877	—	Id.
60 »	1876	Art. 112.	Envoi tardif des pièces à l'administration centrale.
192 27	1875	Art. 113.	Id.
506 24	1878	—	Id.
13 93	1876	—	Id.
883 »	1877	—	Id.
3,829 22	1877	Art. 114.	Id.
79 60	1876	Art. 113.	Id.